



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête statistique sur le devenir des bacheliers 2014

Service producteur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)

Opportunité : avis favorable émis le 26 novembre 2013 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 8 octobre 2014 (commission Ménages)

L'enquête fait partie du dispositif « Entrée dans la vie adulte » (EVA) piloté par la Depp (Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale), le Sies et l'Insee auprès d'un panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2007 et fait suite à plusieurs enquêtes analogues (dont la dernière sur les élèves entrés en 6^{ème} en 1995).

L'objectif de l'enquête est d'observer les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de mettre en évidence les différents facteurs (notamment le parcours scolaire antérieur) susceptibles de les influencer. L'enquête articulée avec le panel d'élèves Depp bénéficiera d'un suivi antérieur sur longue période et son prolongement EVA fera le lien avec la problématique d'entrée dans la vie adulte (insertion professionnelle, couple et famille, mobilité...).

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la situation du jeune en matière de poursuite d'études, le déroulement de son orientation après le baccalauréat, ses résultats et diplômes obtenus, son degré de satisfaction à l'égard des études suivies, les difficultés rencontrées, ses projets universitaires et professionnels, les stages réalisés, ses conditions de vie, mais aussi la date et les raisons de sa sortie de l'enseignement supérieur, sa situation au regard de l'emploi. Au-delà d'un « tronc commun » reconduit chaque année et visant à décrire les études suivies par le jeune, des questions différentes sont posées pour chaque année supplémentaire d'études après le baccalauréat.

Les panels d'étudiants répondent à une demande forte (ministérielle, parlementaire, communauté éducative...). Grâce à ces cohortes on peut estimer la part des jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme, en fonction de leur passé scolaire, de leur milieu social d'origine ou de l'orientation qu'ils ont suivie. L'enquête panel fournira aussi des éléments très précieux concernant les dispositions sur l'orientation et sur la fluidification des parcours prévues par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013. Ses résultats serviront également à alimenter la collecte commune Unesco-Ocde-Eurostat sur les taux de diplômés par programme d'études, qui fait l'objet d'un règlement européen¹.

¹ Règlement 912/2013 de mise en œuvre du règlement 452/2008 sur la production et le développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie en ce qui concerne les systèmes d'éducation et de formation.

.../...

Outre les services producteurs (Depp, Sies et Insee), sont associés au comité de pilotage du dispositif « Suivi des élèves entrés en 6^{ème} en 2007 » ses principaux utilisateurs : services statistiques ministériels dont les domaines d'intervention sont l'insertion des jeunes ou leurs conditions de vie (Dares ou Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Drees ou Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Affaires sociales et de la santé) et chercheurs en sciences sociales (Cnrs).

L'enquête, qui couvre la France métropolitaine et les Dom (sauf Mayotte), suit simultanément deux cohortes de bacheliers :

- la cohorte des bacheliers du panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2007 qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur : ces jeunes seront suivis jusqu'à leur sortie de l'enseignement supérieur (au moins pendant cinq années complètes) puis ultérieurement dans le cadre de l'enquête EVA ;
- une cohorte complémentaire de bacheliers 2014 « en retard » c'est-à-dire âgés de 19 ans ou plus, poursuivant des études dans l'enseignement supérieur : ceux-ci seront suivis six années au maximum, soit jusqu'en 2020, sans être enquêtés par EVA une fois sortis de formation.

Ce dispositif permet de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2014.

Compte tenu des taux d'accès au baccalauréat, la 1^{ère} cohorte, issue d'un échantillon initial de 35 000 élèves tirés dans l'ensemble des collèges publics et privés de France (hors Mayotte), devrait atteindre au moins 20 000 bacheliers. Globalement, l'enquête devrait concerner environ 25 000 bacheliers.

L'enquête est annuelle. La première interrogation a lieu l'année qui suit l'obtention du baccalauréat (de mars à août 2015 pour les premiers lauréats de juin 2014). La collecte est multi-mode dans l'ordre séquentiel suivant : internet / papier / téléphone, avec des relances intercalées. La collecte Internet démarre en mars, la relance téléphonique se termine fin juillet. L'enquêté répond à un questionnaire d'une durée de 15 minutes maximum.

Des enquêtes complémentaires sont envisagées, qui feraient le lien entre des thématiques particulières (telles que la santé des jeunes) et l'ensemble du dispositif. Les données de l'enquête seront appariées avec les fichiers administratifs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le but d'améliorer les traitements post-collecte. L'ensemble des fichiers du panel des élèves 2007, de l'enquête « Suivi des bacheliers » et de l'enquête EVA seront appariés après déclaration à la Cnil.

L'exploitation de l'enquête sera réalisée principalement par les chercheurs et les partenaires de l'opération. Les enquêtés recevront régulièrement des résultats relatifs à l'exploitation des données.

L'Insee constituera chaque année un fichier longitudinal pondéré et anonymisé, dit Fichier de Production-Recherche (FPR) qui sera transmis au Centre Quetelet. Il confectionnera également un fichier à destination du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD).

Justification de l'obligation : « Assurer un suivi sur longue période grâce à l'articulation avec le panel Depp et avec l'enquête EVA qui fait le lien avec les questions de l'entrée dans la vie adulte ».

Le Comité prend acte du changement de nom proposé pour l'enquête et de la raison qui est invoquée.

Remarques générales :

Cette opération s'inscrit dans un dispositif plus global en partenariat avec la Depp pour le panel des élèves entrés en 6^e en 2007 et avec l'Insee pour l'enquête EVA (Entrée dans la Vie Adulte).

L'objectif de l'enquête est d'observer les parcours des bacheliers de France métropolitaine et des Dom (à l'exception de Mayotte) dans l'enseignement supérieur et de mettre en évidence les différents facteurs (notamment le parcours scolaire antérieur) susceptibles d'influer sur ces parcours.

L'articulation avec le panel Depp permet de bénéficier d'un suivi sur longue période et l'articulation avec l'enquête EVA de l'Insee permettra de faire le lien avec les questions d'entrée dans la vie adulte (insertion professionnelle, couple et famille, mobilité...).

Afin de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers une année donnée, un échantillon de bacheliers 2014 dits « en retard » sera mis en place pour compléter la population des bacheliers « à l'heure » du panel Depp, entrés en 6^e en 2007. Cette cohorte sera suivie six années, soit jusqu'en 2020.

Sous deux réserves :

Le Comité du label estimant le champ temporel relativement long (période de six ans) alors que certains éléments du dispositif peuvent évoluer sur la période, et compte tenu des questions soulevées en séance, le service est invité à repasser au Comité du label en 2017 pour les trois interrogations suivantes (période de 2018 à 2020). Ce sera l'occasion de dresser un bilan des trois premières années.

S'agissant des trois premières interrogations (période de 2015 à 2017), le Comité devra être tenu informé des inflexions qui pourront apparaître, en particulier, des évolutions du questionnaire qui en découleraient pour les vagues 2 et 3, respectivement en 2016 et 2017.

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

Le Comité attire l'attention du service sur la nécessité d'être vigilant avec ses partenaires, pour assurer l'articulation entre la présente enquête et l'enquête Sies et l'enquête EVA dans les meilleures conditions ; en particulier, son attention est attirée sur les cas d'alternance ou de parcours courts impliquant des « allers-retours » entre les différents dispositifs, qui peuvent conduire aux risques de perte des enquêtés correspondants.

Le Comité appelle l'attention du service sur le risque de non-réponse (principalement la non-réponse totale) liée à des situations d'échec et il lui suggère de faire des études sur les non-répondants par le biais des informations obtenues sur leurs parcours.

S'agissant de l'articulation des deux échantillons, celui issu du panel Depp et celui spécifique des bacheliers 2014, le Comité demande au service de réfléchir aux questions de partage des poids pour tenir compte du fait qu'un même individu pourrait être atteint de deux façons différentes. A cette fin, le Comité suggère d'ajouter dans le questionnaire des questions qui permettraient d'identifier les redoublements avant la 6^e, voire les entrées tardives dans le système éducatif français.

Sur le tirage de l'échantillon, le Comité souhaitera être informé des modalités définitives retenues et il encourage le service, avec l'appui du Département des méthodes statistiques de l'Insee, à faire les tests adéquats et à réaliser des simulations pour définir la méthodologie qui sera mise en œuvre au final.

En ce qui concerne le protocole de relance téléphonique, le Comité encourage le service à veiller à ce que le prestataire assure la meilleure recherche des coordonnées téléphoniques manquantes. Par ailleurs, il demande au service d'étudier avec le prestataire la possibilité de démasquer les appels, avec une modalité fixe de numérotation qui sera portée à la connaissance des enquêtés dans la lettre-avis de relance, dans le but d'éviter que ceux-ci n'aient le sentiment d'être relancés par des sollicitateurs inconnus.

Enfin, le Comité demande que, dans le marché passé avec le prestataire, soit bien mentionnée l'obligation pour le prestataire de restituer les coordonnées téléphoniques qu'il aura collectées.

Questionnaire

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte.

En particulier, ont été évoquées :

- Q1 : reformuler la phrase « ne sont pas considérés comme des titres *reconnus* » ;
- Q9 (modalité 3) : préférer la mention « les débouchés *offerts* de cette filière », au lieu de « ... attendus... » ;

- Q17 : supprimer « *sans raison* » ;
- Q18 : remplacer « frais de scolarité » par « *frais d'inscription* » ;
- Q20/21 : attention au changement de référence temporelle ;
- Q37 (modalité 10) : remplacer « PAJE » par « CLCA » ; dans la liste des prestations sociales, rajouter « *Garantie jeune...* ».
- Enfin, il est suggéré au service de voir s'il est possible d'informer les populations difficiles (« décrocheurs ») en leur fournissant des contacts susceptibles de les aider.

Le Comité demande au service de lui adresser une version définitive du questionnaire.

Lettre-avis

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte :

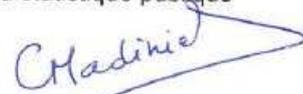
- le contenu de la lettre (au recto) gagnerait à être un peu plus étoffé en précisant les objectifs de l'enquête (reprendre quelques éléments mentionnés au verso) ;
- dans la notice (au verso), il est souhaitable d'éviter des formulations trop abstraites comme, par exemple, la référence « aux variables qualitatives ».

Le Comité demande au service de bien vérifier l'adaptation de la rédaction des différentes lettres-avis à la multiplicité des modes de collecte.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête statistique sur le devenir des bacheliers pour les années 2015 à 2017, assorti de la proposition d'obligation de réponse.

Ce label est valide pour les années 2015 à 2017

La Présidente du Comité du label
de la statistique publique



Chantal MADINIER